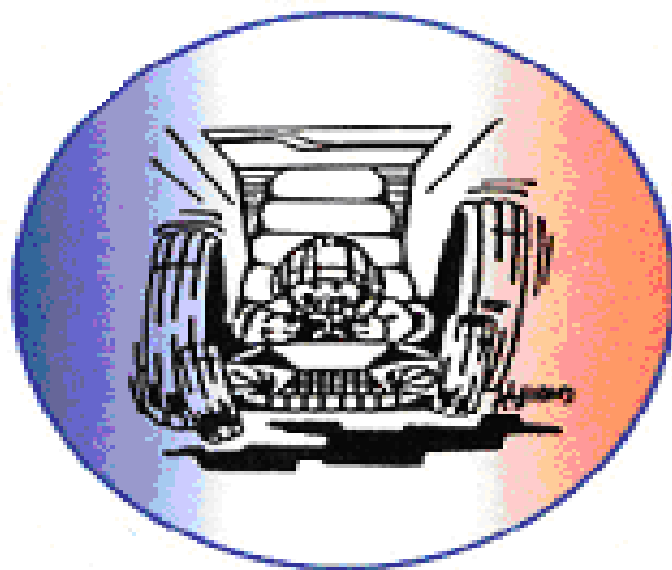


**REGLEMENT**  
**TECHNIQUE DESCENTE**  
**VEHICULES INSOLITES**



**A AINAY LE CHATEAU**  
**LE 12 JUILLET 2015**

# REGLEMENT TECHNIQUE

## **ARTICLE 1** : objectif

Valoriser la pratique d'activités sportives et techniques permettant à chaque participant d'acquérir des savoir-faire (construction pilotage), des connaissances (notions de technique et de mécanique) qu'il pourra réinvestir plus tard.

## **ARTICLE 2** : catégorie d'âge

Toutes personnes de 14 à 77 ans valide. De 14 à 18 ans une autorisation parentale sera demandée .

## **ARTICLE 3** : le véhicule

Il doit être de fabrication artisanale . Les véhicules doivent avoir 3 ou 4 roues, sans moteur, une direction et un système de freinage performants.

### Aspect technique

Longueur maximum	2.70m	
Largeur maximum	1.5m	
Garde au sol maximum	1m	
Garde au sol minimum	3.5cm	
Vhl équipés de roues gonflables	Pression maxi 5bars	Doit pouvoir être mesurée au départ
Freinage obligatoire	Un système de freinage	
direction	Volant	Ou guidon de vélo
Poids vhl + pilote	350 kg maximum	
remorquage	1 anneau avant +anneau arrière	1 corde de 3m pouvant résister à la traction

### **Direction :**

Tout système peut être accepté en revanche, il est recommandé :

- veiller à ce que chaque mouvement du volant se transmettent aux roues avec un jeu minimum.
- vérifier tout particulièrement à la résistance des matériaux utilisés dans le cas de l'utilisation de câbles ou de cordages.

## **Roues :**

En ce qui concerne les roues, les valves de gonflages doivent être facilement accessibles pour mesurer les pressions .Ces valves doivent être du types valves de voitures .Toutes autres roues sont acceptées.

## **Freinage :**

Le système de freinage doit pouvoir arrêter le véhicule sur une distance de 30 mètres lancer à une vitesse de 60km/h.

## **ARTICLE 4 : sécurité des pilotes.**

### **PROTECTION :**

Casque, gants, genouillères, coudières, vêtement long sont obligatoire pour la descente.

Une assurance individuelle sera demandée pour le pilote (risque corporel et responsabilité civile).

### **Engagement :**

Une participation de **20 euro** sera demandée lors de l'inscription à la course. L'inscription comprend le repas du soir pour le pilote. Pour des raisons de sécurité nous encaisserons les chèques dès leurs réceptions. Date limite d'engagement le 01/07/2015 et nous limitons à 50 équipes. Nous demandons aux équipes engagés de nous envoyer une photo du vhl avant le 1/07/2015.

### **Responsable course :**

M CYPRES FABRICE  
20 RUE DU PAVE  
03360 AINAY LE CHATEAU  
TEL 04/70/07/ 97/25  
06/75/17/50/16  
EMAIL :fabricevalerie@orange .fr

## **ARTICLE 5 : Déroulement de l'épreuve**

### **Règles générales :**

- La direction de course est seule juge des décisions quant à l'application du règlement et du contrôle des véhicules.
- Elle peut exclure des véhicules ne présentant pas les garanties de sécurité requises.
- Elle prononce la disqualification où fixe les pénalités pour non respect du règlement.
- le directeur de course et ses adjoints sont seuls compétent pour les épreuves de vitesses.
- les commissaires de course sont placés sous la responsabilité du directeur de course.
- Un secrétariat sera mis en place pour d'éventuelles réclamations.
- Un pilote ne pourra pas refaire une descente même si les conditions n'étaient pas bonnes.

### **Aménagements :**

#### **Départ :**

Le départ se fera poussé sur une distance de **10 mètres** et par **trois pousseurs** maximum. En cas de dépassement de la ligne de poussée des pénalités pouvant aller jusqu'à la disqualification de la course pourront être données.

Le départ se fera au niveau du château d'eau, rue du faubourg, descente de la rue du faubourg passage du porche, rue de l'horloge et arrivée au niveau du pont blanc.

#### **Déroulement :**

La course se déroulera de la manière suivante :

L'après- midi :

Course par deux et il faut 1 victoire pour accéder aux tours suivants.

Les perdants du premier tour feront une poule consolante.